



DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES
Service Politique de la Ville

2025 DDCT 95 – Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République (Subventions 172 500 euros) à 47 associations pour le financement de 50 projets dans les quartiers populaires parisiens

Mme Melody TONOLLI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;
Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de cinq ans (2024 - 2030) ;
Vu le projet de délibération en date du , par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;
Vue la délibération 2024 DDCT 65, par lequel il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;
Vue la délibération 2024 DDCT 100, par lequel il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Madame la Maire de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement de Paris en date du
Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement de Paris en date du
Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement de Paris en date du
Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du
Vu l'avis du Conseil du 15ème arrondissement de Paris en date du
Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du
Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du
Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du
Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du

Sur le rapport présenté par Mélody TONOLLI, au nom de la 5ème commission.

Délibère,

Article 1 : Une subvention globale de 3500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association 13 POUR TOUS (19943) (13e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Porte de Choisy BLOG (2025_00928/DDCT SPV/3500 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 2 : Une subvention globale de 2300 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ACCUEIL GOUTTE D'OR (9510) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- CPO- AGO fait de la Radio (2025_00654/DDCT SPV/2300 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 3 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'organisme ACP LA MANUFACTURE CHANSON (181331) (11e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- CPO - ACP la Manufacture Chanson - FAR ELEVEN DISTRICT (2025_01311/DDCT SPV/2000 €)

Article 4 : Une subvention globale de 5900 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ADAGE ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL CONTRE L'EXCLUSION (8382) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- CLVR La citoyenneté outil de lien social pour les femmes et les acteurs des quartiers (2025_02386/DDCT SPV/5900 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 5 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ART(S) ET CITE(S) (195878) (11e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Lire en partage (Découvrir, lire, écrire et dire) (2025_00664/DDCT SPV/2000 €)

Article 6 : Une subvention globale de 4000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ASSOCIATION DE PREVENTION DU SITE DE LA VILLETTE APSV (12425) (19e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Radio Télé La Villette : dispositif d'éducation aux médias (2025_02137/DDCT SPV/4000 €)

Article 7 : Une subvention globale de 3000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association BELLEVILLE CITOYENNE (19230) (20e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- InfoXXBéton : ateliers de créations multimédias (2025_00913/DDCT SPV/3000 €)

Article 8 : Une subvention globale de 1000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association CIT'ART (198829) (13e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Ateliers d'Écriture de Court Métrage (2025_07982/DDCT SPV/1000 €)

Article 9 : Une subvention globale de 3500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association COLLECTIFS EN RESONANCE (205163) (15e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Parentalité, éducation et citoyenneté : accompagnement de communautés de parents du 15e arrondisse (2025_02615/DDCT SPV/3500 €)

Article 10 : Une subvention globale de 4900 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association COMPAGNIE GRAINES DE SOLEIL (13365) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Le théâtre de/dans la cité - PV 2025 (2025_01624/DDCT SPV/4900 €)

Article 11 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association COMPAGNIE LES REVES FOUS (20520) (20e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Déconstruction des préjugés, stéréotypes et discriminations à destination des jeunes, familles et pe (2025_02400/DDCT SPV/2000 €)

Article 12 : Une subvention globale de 2500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association COMPAGNIE RESONANCES (604) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- La Parole n'a pas de couleur (2025_02249/DDCT SPV/2500 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 13 : Une subvention globale de 3500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association CROISÉE DES LANGUES (200993) (13e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Au coeur de Kellermann : vie associative et citoyenne et implication intergénérationnelle (2025_01425/DDCT SPV/3500 €)

Article 14 : Une subvention globale de 3000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association CULTURE PRIORITAIRE (173521) (17e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- CLVR 2024 : Partager les valeurs de la République et développer l'esprit critique des jeunes (2025_02207/DDCT SPV/3000 €)

Article 15 : Une subvention globale de 3000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association DIXLESIC AND CO (41841) (14e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- MANIFESTES 4 des Collèges RDV INTER-G aux Institutions (Manifestes au Panthéon 2023) Renouvellement (2025_01769/DDCT SPV/3000 €)

Article 16 : Une subvention globale de 3500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association E-GRAINE ILE DE FRANCE (95781) (17e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- CLVR_ Parcours de sensibilisation à la citoyenneté mondiale, l'égalité et des discriminations (2025_01107/DDCT SPV/3500 €)

Article 17 : Une subvention globale de 9000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ESPACE 19 (246) (19e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- ESPACE 19 NUMERIQUE - PARI (prévention active des risques sur Internet) - Renouvellement (2025_00947/DDCT SPV/9000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 18 : Une subvention globale de 3900 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ESPOIR 18 (15254) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- PDV CLVR 2024 Lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie et la transphobie. (2025_02413/DDCT SPV/3900 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 19 : Une subvention globale de 6500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association ETHNOART (19749) (19^e et 20e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Paris 19 Cambrai - stage ethno-Art : une fresque pour lutter contre les discriminations (2025_00791/DDCT SPV/1500 €)
- Paris 20 - Ethnologie et Art dans mon quartier : pour une citoyenneté active ! (2025_01376/DDCT SPV/5000 €)

Article 20 : Une subvention globale de 3000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association FRANÇAIS LANGUE D'ACCUEIL (18731) (10e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Citoyenneté : Vivre ensemble en France (2025_01436/DDCT SPV/3000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 21 : Une subvention globale de 2900 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association HOME SWEET MÔMES (161081) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Philo Sweet Mômes (2025_01788/DDCT SPV/2900 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 22 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association JE D'ENFANT (ET D'ADOLESCENT) (128321) (13e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Ateliers égalité et consentement dans le 13^e (2025_00940/DDCT SPV/2000 €)

Article 23 : Une subvention globale de 7000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association KORHOM (47682) (19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO 2024-2026 - Envie-Paix (2025_00915/DDCT SPV/3000 €)
- CPO 2024-2026 - Stage Justice Avenir Pro' pour Tou·tes (2025_00916/DDCT SPV/4000 €)

Article 24 : Une subvention globale de 4900 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association L'ILE AUX LANGUES (66681) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- AAP PV : Accompagner des mères résidant en quartiers populaires (2025_00770/DDCT SPV/4900 €)

Article 25 : Une subvention globale de 4000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association LA BANDE À GODOT (106661) (19e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- ETAT DES LIEUX réalisation d'un film par les habitants de Stalingrad-Riquet (2025_01715/DDCT SPV/4000 €)

Article 26 : Une subvention globale de 9900 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association LA COMPAGNIE A L'AFFUT (9519) (13^e, 14^e, 18^e et 19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO LES JEUNES FONT SOCIÉTÉ- LE THÉÂTRE FORUM : Outil d'émancipation et de lien social (2025_00574/DDCT SPV/2000 € - 2025_09489/DDCT SPV/1400 € - 2025_09511/DDCT SPV/2000 € - 2025_09512/DDCT SPV/2000 €)
CPO Le Théâtre Outil, un parcours intergénérationnel de création et découverte théâtrale (2025_01231/DDCT SPV/2500 €)

Article 27 : Une subvention globale de 2900 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association LA COMPAGNIE DES REVES AYEZ (158521) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- CLVR 2024 LES JEUNES PARLENT AUX JEUNES (2025_02369/DDCT SPV/2900 €)

Article 28 : Une subvention globale de 6000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association LA FABRIQUE DES PETITS HASARDS (11246) (17e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- CLVR / ORIGINES : INTÉGRATION SOCIALE ET DÉMOCRATISATION CULTURELLE (2025_01969/DDCT SPV/6000 €)

Article 29 : Une subvention globale de 1000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association LA TABLE OUVERTE (11025) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- La Table Solidaire et Citoyenne (2025_01726/DDCT SPV/1000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 30 : Une subvention globale de 4500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association LABOMATIQUE (3521) (19e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- CLVR : Ateliers d'éducation aux médias et de réalisation / Ateliers Parentalité et numérique (2025_00733/DDCT SPV/4500 €)

Article 31 : Une subvention globale de 3000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association LE MOULIN (16410) (14e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Prévention et responsabilisation - Axe citoyenneté et numérique jeunes (2025_01058/DDCT SPV/3000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 32 : Une subvention globale de 5000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association LES FRIPONS (186551) (20e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- CLVR - La radio des portes du 20e (2025_00967/DDCT SPV/5000 €)

Article 33 : Une subvention globale de 3200 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association L'INTESTINE (185529) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- CLVR - La Permanence Chorégraphique - Cake walk et promotion de la diversité et de la justice social (2025_02565/DDCT SPV/3200 €)

Article 34 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association MEILLEUR QU'HIER (204232) (11e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Projet Evolve (2025_09569/DDCT SPV/2000 €)

Article 35 : Une subvention globale de 2500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association MULTIKULTI MEDIA (182860) (10e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- ATELIERS JOURNALISME SUR L'INCLUSION PAR LE SPORT PARIS 10E (2025_00528/DDCT SPV/2500 €)

Article 36 : Une subvention globale de 2500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association NOGO TV (198792) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Repor-terre-s Citoyens (2025_01782/DDCT SPV/2500 €)

Article 37 : Une subvention globale de 2900 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association OASIS 18 (9522) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Débat jeune et citoyen (2025_01472/DDCT SPV/2900 €)

Article 38 : Une subvention globale de 7300 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association PLUS LOIN (13486) (20e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- LABEC (laboratoire d'expression et de créations citoyennes) AAP CLVR (2025_01407/DDCT SPV/7300 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 39 : Une subvention globale de 2500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association RAPTZ RAPPORTEUZ (183594) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- CLVR - Se raconter son quartier pour construire sa citoyenneté (2025_02204/DDCT SPV/2500 €)

Article 40 : Une subvention globale de 3000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIERS TELA 13 (19108) (13e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Forum des habitants 2025 (2025_01778/DDCT SPV/3000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 41 : Une subvention globale de 2500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association SPEALS (186943) (10e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Ensemble 100 différence (2025_02382/DDCT SPV/2500 €)

Article 42 : Une subvention globale de 3500 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association SYNERGIE FAMILY (197943) (15e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Décroche ta Réussite (2025_01990/DDCT SPV/3500 €)

Article 43 : Une subvention globale de 3000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association TATANE (185433) (19e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Radio Tatane, foot, culture et territoires (2025_00938/DDCT SPV/3000 €)

Article 44 : Une subvention globale de 4200 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association THE BEIT PROJECT FRANCE (203530) (10e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- L'Ecole Nomade du vivre-ensemble à Paris (2025_01636/DDCT SPV/4200 €)

Article 45 : Une subvention globale de 4000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association THÉÂTRE IDEOGRAM CENTRE DE RECHERCHES THEATRALES (19368) (20e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Les Contes Soufis Laïcité (2025_00610/DDCT SPV/4000 €)

Article 46 : Une subvention globale de 2300 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association UNLABLLD ENTERTAINMENT (UNLABLLD ENT) (195500) (18e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- LaMaisonMère : Podcast hip hop et citoyen (2025_02434/DDCT SPV/2300 €)

Article 47 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association YACHAD (39964) (14e) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- LA CITOYENNETE, UN DES MOYEN POUR FAIRE SOCIETE (2025_01304/DDCT SPV/2000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 48 : Les dépenses correspondantes aux projets s'élèvent au total à 172500 euros et seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2025, sous réserve de la décision de financement.